

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MOT DE CLÔTURE

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

MINISTRE D'ETAT,

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

A L'OCCASION DE

**LA REUNION ANNUELLE DES CHEFS
DES COURS D'APPEL**

ET

**DES DELEGUES REGIONAUX DE
L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

YAOUNDE, 11 DECEMBRE 2018.

Mesdames et Messieurs les Chefs des Cours d'Appel,

Messieurs les Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire,

Distingués Participants,

Au moment où s'achèvent les travaux de la réunion annuelle des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire 2018, je voudrais, avant de m'appesantir sur les leçons qui découlent de nos échanges durant ces deux derniers jours, remercier **Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême** et **Monsieur le Procureur Général près ladite Cour**, de s'être rendus disponibles afin de prendre part à nos travaux, en dépit des contraintes inhérentes à leurs fonctions.

Je tiens à leur témoigner toute notre gratitude.

Je souhaite également remercier tous ceux qui, à des titres divers, se sont investis pour l'organisation et la réussite de ces assises au cours desquelles, notre réflexion a porté sur les gardes à vue et détentions provisoires abusives.

Nous avons examiné les contours juridiques de la notion, l'état des lieux puis, avons fait le tour des mesures préventives et curatives envisageables.

Les exposés relatifs à ces thèmes et les échanges auxquels ils ont donné lieu, ont permis de rappeler les dispositions du Code de Procédure Pénale dont la méconnaissance conduirait à des gardes à vue et aux détentions provisoires abusives.

En outre, certains comportements des Magistrats des Juridictions de jugement et du Parquet susceptibles de donner lieu à des détentions provisoires abusives au sens du Code de Procédure Pénale ont été relevés ; de même que l'accent a été mis sur le rôle déterminant de l'Administration Pénitentiaire qui assure la gestion physique des détenus.

Globalement, il appert de nos échanges que les gardes à vue et les détentions provisoires abusives ne peuvent résulter que d'une violation ou d'une application erronée de la loi.

En conséquence, j'exhorte les uns et les autres, qu'il s'agisse des Magistrats du Siège, des Magistrats du Parquet, ou des Fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire, à veiller au respect scrupuleux des textes qui régissent la matière, et notamment au respect des dispositions pertinentes du Code de Procédure Pénale, pour éviter, autant que possible, les gardes à vue et les détentions provisoires qui pourraient être qualifiées d'abusives et entraîneraient, de ce fait, la décision d'indemnisation de la Commission créée à cet effet à la Cour Suprême.

A cet égard, ayez toujours présent à l'esprit que ces gardes à vue et détentions provisoires abusives sont susceptibles de réparation, et qu'il existe la possibilité d'une action récursoire que l'Etat se réserve d'exercer contre ses Agents fautifs.

En tout état de cause, **Mesdames, Messieurs les Chefs des Cours d'Appel**, vous avez reçu instruction de veiller, chacun à son niveau et plus que par le passé, au respect des textes qui régissent la mise en garde à vue et le placement en détention provisoire.

Mesdames, Messieurs les Chefs des Cours d'Appel,

Messieurs les Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire,

Je puis vous assurer de la disponibilité du Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, son Excellence Monsieur Paul BIYA, à regarder avec sollicitude et dans la limite des ressources disponibles, l'état des besoins exprimés car, son engagement à renforcer l'Etat de droit au Cameroun, est irréversible.

Il incombe maintenant aux uns et aux autres, une fois retournés dans vos ressorts et vos régions respectifs, de veiller au respect scrupuleux par les collaborateurs placés sous votre autorité, de toutes les résolutions qui ont été prises car, il s'agit d'améliorer sans cesse la perception que dégage notre pays, en matière du respect des droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs les Chefs des Cours d'Appel,

Messieurs les Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire,

En vous souhaitant bon retour dans vos bases respectives, je saisi cette occasion pour vous présenter, à vous, à vos familles ainsi qu'à vos proches, mes vœux les meilleurs pour l'année 2019.

Ces mêmes vœux, je les formule à l'endroit de nos amis des médias qui, comme à l'accoutumée, nous ont accompagné tout au long de nos assises.

Sur ce,

Je déclare clos, les travaux de la réunion des Chefs des Cours d'Appel et des Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire des 10 et 11 décembre 2018.

Je vous remercie pour votre aimable attention./-

Avant de nous séparer,

Mesdames, Messieurs les Chefs des Cour d'Appel,

Messieurs les Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaires,

Chers Collaborateurs du Ministère de la Justice,

Distingués invités,

Je voudrais vous rappeler que nous pouvons améliorer la perception que les uns et les autres ont des services judiciaires de notre pays, en faisant publier dans notre magazine « *Justitia* » qui paraît tous les six mois, et sur notre site internet qui est mis à jour au quotidien, des articles sur des questions juridiques ou sur le fonctionnement de vos juridictions et de vos services respectifs.

Vous pouvez faire parvenir vos articles à Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, à l'intention de la Cellule de Communication du Département.

Je vous remercie d'avance pour vos contributions./-